

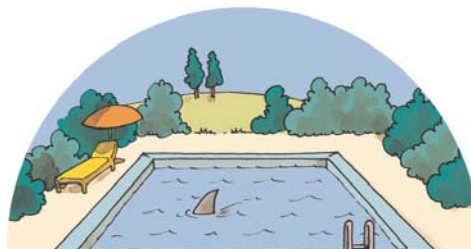


Je veux installer une piscine fixe...

Sans couverture ou avec une couverture modulable...

 Je construis une piscine fixe de plus de 10 m² et de moins de 100 m²

- Elle n'a pas de couverture : déclaration préalable



- Elle dispose d'une couverture pour protéger de la chaleur ou pour la sécurité : déclaration préalable



- Elle dispose d'une couverture modulable, d'une hauteur de plus de 1,80 m au-dessus du niveau de l'eau : permis de construire



Avec une couverture fixe...

 Je construis une piscine avec une couverture fixe de 2 m de haut

Permis de construire



Si vous êtes situé dans un secteur protégé (secteur sauvegardé, site classé), renseignez-vous à la mairie



Nouveau Permis de Construire
Nouvelles Autorisations d'Urbanisme

Plus clair, plus rapide, plus simple, plus sûr.